



Conférence de presse du mardi 24 septembre 2013

« Les communes genevoises se mobilisent en faveur de l'environnement »

Communiqué de presse

Les communes, acteurs du développement durable

Grâce aux actions concrètes qu'elles mettent en place sur leur territoire, les communes sont des acteurs importants de la protection de l'environnement permettant de faire face aux défis que l'ensemble de la société doit relever.

Un inventaire des « Actions des communes genevoises en faveur de l'environnement » vient d'être dressé par l'Association pour la sensibilisation au développement durable à Genève (ASDD), sur mandat de la direction générale de l'environnement du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Il révèle que près de 1800 actions touchant tous les domaines de l'environnement y ont été conduites de 2006 à 2012.

Bien que non exhaustif, cet inventaire permet de disposer d'une vue d'ensemble unique, susceptible de nourrir réflexions et projets politiques, de promouvoir l'échange d'expériences et l'intercommunalité.

Ce travail d'inventaire se traduit par la réalisation:

- d'une publication (essentiellement diffusée auprès des communes)
- d'une « Plateforme environnement des communes » (PEC) diffusée publiquement sur internet à l'adresse www.genevedurable.ch/PEC.

La collecte des données

Un questionnaire a été adressé aux 45 communes genevoises. Des interviews et entretiens ont permis de faciliter la collecte des informations. Celles-ci ont été précisées et complétées par une recherche documentaire et une analyse de documents.

Les textes des actions ont été soumis aux communes pour validation.

Plus d'une année a été nécessaire pour dresser l'inventaire, concevoir et programmer la plateforme numérique.

Principaux résultats obtenus

Sur 45 communes que compte le canton de Genève, 39 ont transmis des données qui ont été intégrées dans l'inventaire. Six n'ont donc pas encore jugé utile ou n'ont pu collaborer à cette enquête pour des raisons diverses (ressources humaines insuffisantes ou autres).

Pas moins de 1794 actions sont recensées à ce jour, témoignant ainsi du rôle actif joué par les communes dans le domaine de la protection de l'environnement. Elles sont classées par commune, par domaine (12) et sous-domaine (43).

Les 12 domaines de l'environnement pris en compte sont :

Air – Bruit – Déchets – Sols – Eau – Nature et paysage – Forêts – Energie – Système de management environnemental – Toxicologie de l'environnement – Rayonnements non ionisants – Information, formation et éducation.

Les résultats de l'enquête montrent que des actions communales sont généralement conduites dans la plupart voire la totalité des domaines de l'environnement et que le nombre d'actions réalisées est très variable selon les domaines.

Les domaines bénéficiant du plus grand nombre de mesures sont l'énergie (308 actions), l'information (284), l'air (275), la nature et le paysage (207) et les déchets (188) (voir figures en annexe).

Bien entendu, l'importance des actions est très variable (notamment en termes d'investissement financier et humain ainsi que d'impact sur l'environnement).

Une « Plateforme environnement des communes » (PEC)

Une plateforme numérique diffusée publiquement sur internet a été conçue et programmée spécifiquement par l'ASDD pour rendre publiques ces actions sur internet (adresse : www.genevedurable.ch/PEC). Le site offre la possibilité de faire des recherches ciblées par commune, domaine et sous-domaine et de profiter de fonctionnalités en ligne.

La plateforme, dont la promotion est soutenue par l'Association des communes genevoises (ACG) est appelée à s'enrichir au fil des mois avec la mise en ligne des nouvelles actions conduites par les communes genevoises.

Sa programmation permet une consultation depuis un ordinateur traditionnel, une tablette ou un smartphone.

Favoriser les bonnes pratiques

Les analyses effectuées et les contacts pris dans le cadre de cet inventaire montrent que cette enquête répond à un besoin d'information et d'échange à la fois entre les communes et les départements cantonaux concernés et entre les communes elles-mêmes.

L'inventaire permet de valoriser les efforts entrepris et les actions mises en œuvre dans chaque commune, de diffuser les modes de faire exemplaires et de favoriser la reproductibilité d'actions significatives et/ou originales.

Pour en savoir plus :

Site de la plateforme : www.genevedurable.ch/PEC

Site de l'ASDD : www.genevedurable.ch

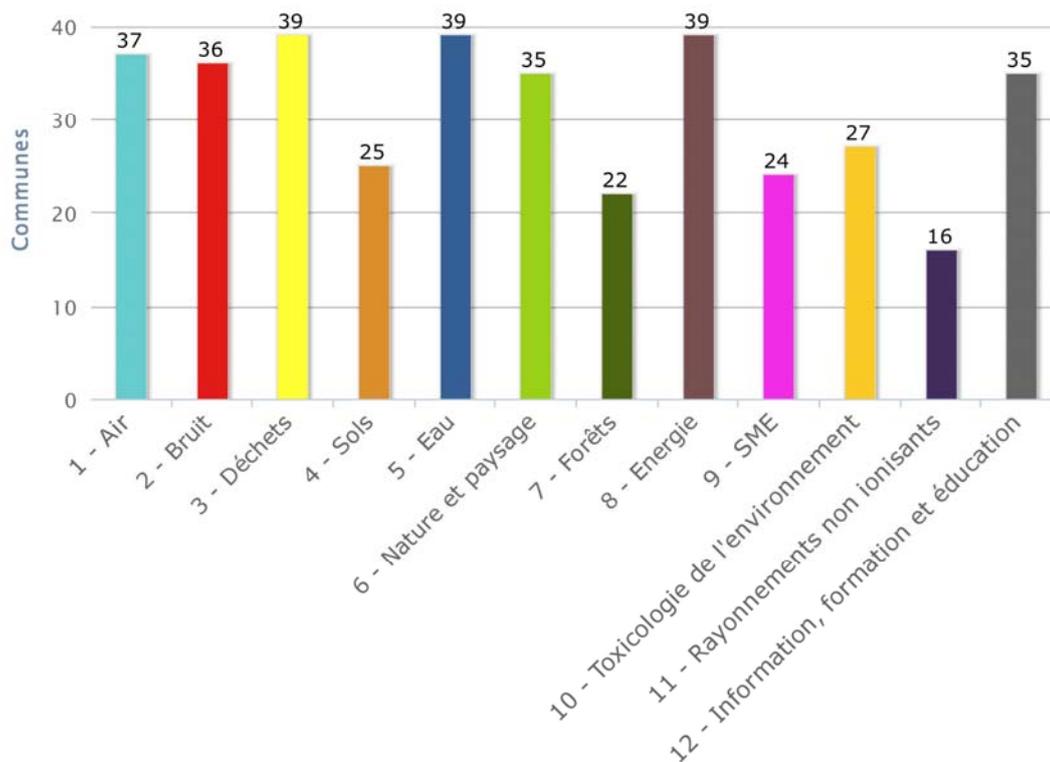
Mail : info@genevedurable.ch

Contact direct : Rémi Merle, mob. 079 345 71 70

ANNEXE 1

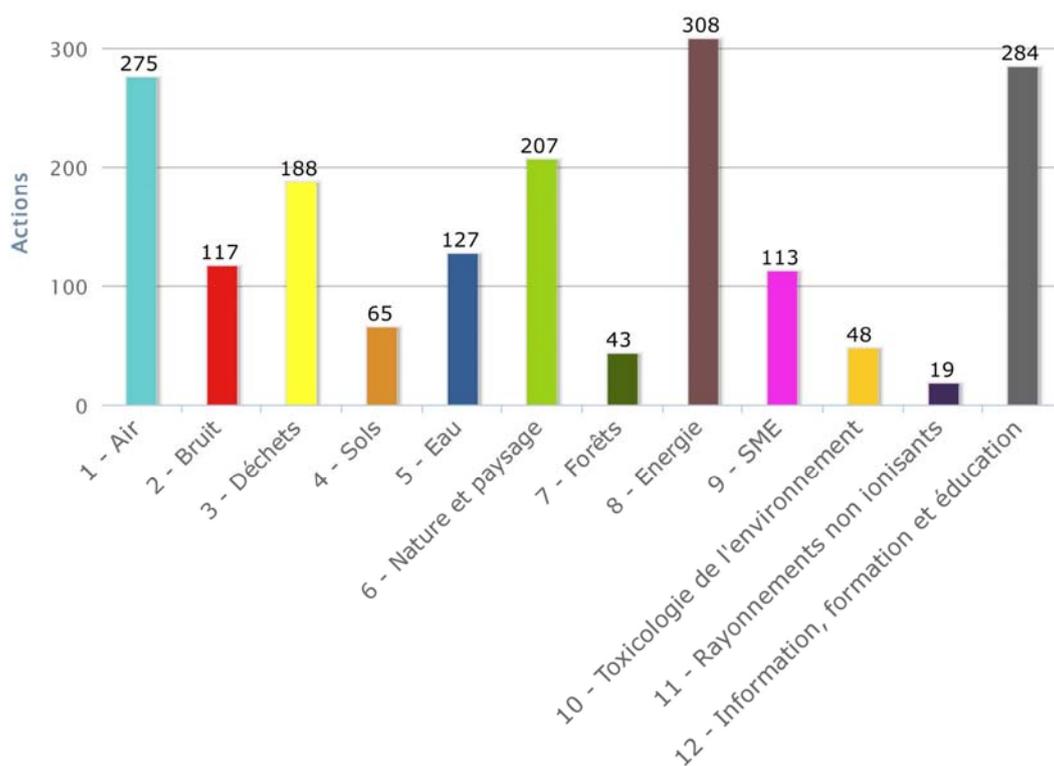
Nombre de communes ayant effectué des actions par domaine

(de 2006 à 2012, 1794 actions collectées dans 39 communes, état au 12-9-2013)

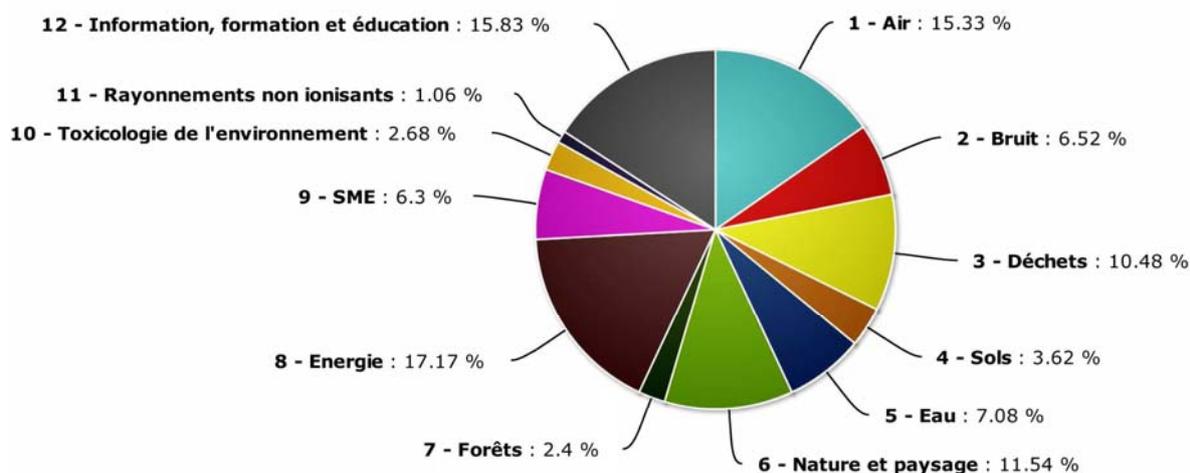


Nombre d'actions par domaine

(de 2006 à 2012, 1794 actions collectées dans 39 communes, état au 12-9-2013)



Répartition des actions communales par domaine (de 2006 à 2012, 1794 actions collectées dans 39 communes, état au 12-9-2013)



ANNEXE 2

Qu'est-ce- que l'ASDD ?

L'Association pour la sensibilisation au développement durable à Genève¹ (ASDD) a pour but de promouvoir le développement durable et l'application de ses principes à Genève (art. 2 de ses statuts).

Pour atteindre son but, l'association développe deux programmes.

- Le **Programme « Guides »** : édition d'une collection de guides de promenades didactiques, attrayantes et ludiques dans le bassin genevois intitulée « Le développement durable au détour du chemin »

- Le **Programme « bureau ECO 21 »** : réalisation de mandats en rapport avec le développement durable tels que : inventaire des actions communales en faveur de l'environnement et plateforme environnement des communes genevoises, bilans environnementaux et socio-économiques, évaluation de patrimoines naturels et bâtis, pilotage d'Agendas 21 communaux volet « environnement » de plans directeurs communaux, plans nature, organisation de forums, publications vulgarisées...

Comité :

Eric Doelker (président), Gabrielle Chikhi Jans (vice-présidente),
Jean-Raoul Haerberli (trésorier)

Comité directeur :

Jean-Bernard Lachavanne (directeur), Raphaëlle Juge (Vice-directrice),
Rémi Merle (Secrétaire général)

1 Association apolitique, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique